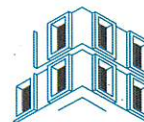




Département du Calvados
Mairie de TREVIÈRES
17 Place Charles Delangle
14710 TREVIÈRES


Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**

L'an deux mil vingt-deux, le 20 septembre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Martial LEGROS, Patrick WATERS, Delphine BOULOT, Bruno LEFRANÇOIS

Étaient excusés : Françoise LE MARQUAND (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS)

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance

Numéro de délibération	Date	Objet	Résultat
2022-111	20/09/2022	Maison rue du pont de la barre : acceptation de l'offre d'achat	Approuvée
2022-112	20/09/2022	Taxe d'aménagement : principes de reversement de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté de communes	Approuvée
2022-113	20/09/2022	BP 71100 : décision modificative	Approuvée
2022-114	20/09/2022	Clôture de la gendarmerie : acceptation du devis de CLOSYSTEM	Approuvée
2022-115	20/09/2022	Aménagement du cimetière : acceptation des devis des Paysages d'Elle	Approuvée
2022-116	20/09/2022	Alimentation en eau du lavoir : ajout du devis à la demande de subvention faite auprès du Département	Approuvée
2022-117	20/09/2022	Droit de préemption – terrain rue de la gloriette : exercice du droit de préemption	Rejetée
2022-118	20/09/2022	AMI POPSU Territoires : réponse à l'AMI pour le 30/11/2022	Approuvée
2022-119	20/09/2022	Opération de Revitalisation du Territoire pour les petites villes de demain : validation de la gouvernance, des orientations stratégiques et du périmètre	Approuvée
2022-120	20/09/2022	Projet école publique : mise à disposition d'un terrain communal pour faire l'école dehors (entre le collège et le stade)	Approuvée
2022-121	20/09/2022	Achat de buts pour le foot : acceptation du devis d'INTERSPORT	Approuvée



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE



Petites villes
de demain

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13
DATE DE LA CONVOCATION	
	13/09/2022
DATE D’AFFICHAGE	
	13/09/2022

RÉUNION du 20 septembre 2022

L’an deux mil vingt-deux, le 20 septembre à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Martial LEGROS, Patrick WATERS, Delphine BOULOT, Bruno LEFRANÇOIS

Étaient excusés : Françoise LE MARQUAND (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS)

DCM n° 2022-111 Objet de la délibération

MAISON RUE DU PONT DE LA BARRE

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré, décide :

- **D’accepter l’offre d’achat au prix de 71 000 € nets vendeur**
- **D’autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette transaction**
- **Vote : majorité**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 21/09/2022

Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20220920-DCM2022-111-DE
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022





PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13
DATE DE LA CONVOCATION	13/09/2022
DATE D’AFFICHAGE	13/09/2022

Petites villes
de demain

RÉUNION du 20 septembre 2022

L’an deux mil vingt-deux, le 20 septembre à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Martial LEGROS, Patrick WATERS, Delphine BOULOT, Bruno LEFRANÇOIS

Étaient excusés : Françoise LE MARQUAND (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS)

DCM n° 2022-112 Objet de la délibération

TAXE D’AMÉNAGEMENT

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré, décide :

- **D’ADOPTER** les principes de reversement de la part communale de taxe d’aménagement à la communauté de communes, soit 100% du produit perçu pour la part communale de la taxe d’aménagement reversés à la communauté de communes pour les opérations situées sur les zones d’activités intercommunales et 20% du produit perçu pour la part communale de la taxe d’aménagement reversés à la communauté de communes pour toute construction nécessitant une extension ou une modification du réseau d’assainissement collectif.
- **QUE** ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1er janvier 2023,
- **D’AUTORISER** Madame le Maire ou son délégataire à signer la convention et les éventuels avenants, fixant les modalités de reversement avec la communauté de communes de manière concordante,
- **D’AUTORISER** Madame le Maire ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération,
- **Vote : unanimité**

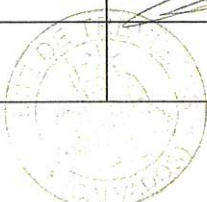
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 21/09/2022

Signatures :

<p>Président</p> 	<p>Secrétaire</p> 
<p>Accusé de réception en préfecture 014-211407119-20220920-DCM2022-112-DE Date de télétransmission : 22/09/2022 Date de réception préfecture : 22/09/2022</p>	





PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE



Petites villes
de demain

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13
DATE DE LA CONVOCATION	13/09/2022
DATE D’AFFICHAGE	13/09/2022

RÉUNION du 20 septembre 2022

L’an deux mil vingt-deux, le 20 septembre à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Martial LEGROS, Patrick WATERS, Delphine BOULOT, Bruno LEFRANÇOIS

Étaient excusés : Françoise LE MARQUAND (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS)

DCM n° 2022-113 Objet de la délibération

BP 71100 – DÉCISION MODIFICATIVE

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré, décide :

- D’adopter la décision modificative dont les mouvements s’équilibrent en section de fonctionnement à 1 055,36 €

Chapitre Articles	DÉBIT	CRÉDIT
Fonctionnement Dépenses - Chapitre 022	1 055,36	
Fonctionnement Dépenses - Chapitre 66 - Article 66111		1 055,36

- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 21/09/2022

Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20220920-DCM2022-113-DE
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE




Petites villes
de demain

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13
DATE DE LA CONVOCATION	13/09/2022
DATE D’AFFICHAGE	13/09/2022

RÉUNION du 20 septembre 2022

L’an deux mil vingt-deux, le 20 septembre à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Martial LEGROS, Patrick WATERS, Delphine BOULOT, Bruno LEFRANÇOIS

Étaient excusés : Françoise LE MARQUAND (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS)

DCM n° 2022-114

Objet de la délibération

CLÔTURE DE LA GENDARMERIE : DEVIS

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré, décide :


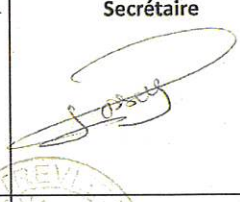
- D’accepter le devis présenté par CLOSYSTEM pour remplacer la clôture de la gendarmerie (avec option dalle béton : 16 893,12 € HT soit 20 271,74 € TTC)
- D’autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 21/09/2022

Signatures :

Président	Secrétaire
	

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20220920-DCM2022-114-DE
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13
DATE DE LA CONVOCATION	13/09/2022
DATE D’AFFICHAGE	13/09/2022

Petites villes
de demain

RÉUNION du 20 septembre 2022

L’an deux mil vingt-deux, le 20 septembre à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Gérard ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Martial LEGROS, Patrick WATERS, Delphine BOULOT, Bruno LEFRANÇOIS

Étaient excusés : Françoise LE MARQUAND (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS)

DCM n° 2022-115

Objet de la délibération

AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE : DEVIS

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré, décide :

- D’accepter les devis présentés par les Paysages d’Elle pour l’engazonnement de tout le pourtour du cimetière (8 100,00 € HT soit 9 720,00 € TTC) et pour tester une végétalisation entre les tombes sur 100 m² (3 920,00 € HT soit 4 704,00 € TTC)
- D’autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 21/09/2022

Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20220920-DCM2022-115-DE
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE



Petites villes
de demain

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13
DATE DE LA CONVOCATION	13/09/2022
DATE D’AFFICHAGE	13/09/2022

RÉUNION du 20 septembre 2022

L’an deux mil vingt-deux, le 20 septembre à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LÉBOULANGER, Martial LEGROS, Patrick WATERS, Delphine BOULOT, Bruno LEFRANÇOIS

Étaient excusés : Françoise LE MARQUAND (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS)

DCM n° 2022-116

Objet de la délibération

ALIMENTATION EN EAU DU LAVOIR – DEVIS ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré, décide :

- D’accepter l’ajout du devis pour alimenter le lavoir en eau (2 512,00 € HT soit 3 014,00 € TTC) à notre demande de subvention auprès du Département
- D’autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 21/09/2022

Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20220920-DCM2022-116-DE
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13
DATE DE LA CONVOCATION	13/09/2022
DATE D’AFFICHAGE	13/09/2022

RÉUNION du 20 septembre 2022

L’an deux mil vingt-deux, le 20 septembre à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Martial LEGROS, Patrick WATERS, Delphine BOULOT, Bruno LEFRANÇOIS

Étaient excusés : Françoise LE MARQUAND (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS)

DCM n° 2022-117

Objet de la délibération

DROIT DE PRÉEMPTION : TERRAIN RUE DE LA GLORIETTE

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré, décide :

- De ne pas exercer son droit de préemption
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 21/09/2022

Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20220920-DCM2022-117-DE
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022



Petites villes
de demain



**PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13
DATE DE LA CONVOCATION	13/09/2022
DATE D’AFFICHAGE	13/09/2022

RÉUNION du 20 septembre 2022

L’an deux mil vingt-deux, le 20 septembre à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Martial LEGROS, Patrick WATERS, Delphine BOULOT, Bruno LEFRANÇOIS

Étaient excusés : Françoise LE MARQUAND (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS)

DCM n° 2022-118

Objet de la délibération

APPEL À MANIFESTATION D’INTÉRÊT POPSU TERRITOIRES

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré, décide :

- De répondre à l’Appel à Manifestation d’Intérêt POPSU Territoires sur le thème « Comment nos gestes du quotidien peuvent participer à la préservation de notre environnement proche, les marais »
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.
TREVIÈRES, le 21/09/2022

Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20220920-DCM2022-118-DE
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13
DATE DE LA CONVOCATION	13/09/2022
DATE D’AFFICHAGE	13/09/2022

Petites villes
de demain

RÉUNION du 20 septembre 2022

L’an deux mil vingt-deux, le 20 septembre à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSEY-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Martial LEGROS, Patrick WATERS, Delphine BOULOT, Bruno LEFRANÇOIS

Étaient excusés : Françoise LE MARQUAND (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS)

DCM n° 2022-119

Objet de la délibération

OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE POUR LES PETITES VILLES DE DEMAIN

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré, décide :

- **De valider la gouvernance :** COPIL (élus, État et partenaires) et COTECH (techniciens IOI, des communes PVD et représentants territoriaux de l’État)
- **De valider les orientations stratégiques :** Redynamiser l’habitat en centre-bourg / Développer et soutenir le commerce et l’artisanat / Mettre en valeur les espaces publics et les patrimoines / Développer, maintenir et garantir l’offre de service / Développer l’accessibilité et encourager les nouvelles formes de mobilité
- **De valider le périmètre**
- **Vote : unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 21/09/2022

Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20220920-DCM2022-119-DE
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13
DATE DE LA CONVOCATION	13/09/2022
DATE D’AFFICHAGE	13/09/2022


Petites villes
de demain

RÉUNION du 20 septembre 2022

L’an deux mil vingt-deux, le 20 septembre à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Martial LEGROS, Patrick WATERS, Delphine BOULOT, Bruno LEFRANÇOIS

Étaient excusés : Françoise LE MARQUAND (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS)

DCM n° 2022-120

Objet de la délibération

PROJET ÉCOLE PUBLIQUE

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré, décide :



- D’accéder à la demande des enseignantes de CP de l’école publique en mettant le terrain communal à leur disposition (entre le collège et le stade)
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 21/09/2022

Signatures :

Président 	Secrétaire 
--	--

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20220920-DCM2022-120-DE
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022



Petites villes
de demain



**PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13
DATE DE LA CONVOCATION	13/09/2022
DATE D’AFFICHAGE	13/09/2022

RÉUNION du 20 septembre 2022

L’an deux mil vingt-deux, le 20 septembre à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Martial LEGROS, Patrick WATERS, Delphine BOULOT, Bruno LEFRANÇOIS

Étaient excusés : Françoise LE MARQUAND (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS)

DCM n° 2022-121

Objet de la délibération

ACHAT DE BUTS POUR LE FOOT - DEVIS

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré, décide :

- D’accepter le devis présenté par INTERSPORT (2 034,00 € HT soit 2 440,90 € TTC) pour remplacer les 2 buts de foot repliables en mauvais état
- D’autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition
- Vote : majorité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 21/09/2022

Signatures :

Président 	Secrétaire
---------------	----------------

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20220920-DCM2022-121-DE
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022